

## **CONSEIL MUNICIPAL DE TRIAIZE** **COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

L'an deux mille vingt, le trois septembre, 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TRIAIZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy BARBOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 août 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13
---

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :** Mrs-Mmes BARBOT Guy, LANDAIS Jean-Marie, DRENEAU Aurélie, PIAUD Joël, LIOTTIN Jean-Luc, GREAU Etiennette, RENOUX Isabelle, DARDOT Gérald, GIRAUDET Marie, HERITEAU Hélène, JOUSSEAUME Didier

**Absents excusés :** BONNIN David, JOUIN Géraldine pouvoir à Aurélie DRENEAU, PIZON Béatrice, TAUPIER Gilles pouvoir à Mr LIOTTIN Jean-Luc.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, a élu à l'unanimité, Didier JOUSSEAUME pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 16 juillet a été approuvé à l'unanimité.

---

### **2020/67 : OBJET : BAIL PROFESSIONNEL 1 rue des jardins – transformation du logement en cabinet médical**

---

La commune a été sollicitée par Mr Sylvain RIMBAUD, médecin généraliste dans le cadre de sa recherche d'un local pour son cabinet médical.

Afin de réaliser cette opération, **il convient d'une part de changer la destination du local, d'autre part de fixer un loyer et de signer un bail professionnel.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- DECIDE de changer la destination du local de l'ancienne cure, servant actuellement de logement d'habitation en cabinet médical,
- FIXE le loyer mensuel et hors charges à 50 euros la première année, à compter du 01<sup>er</sup> octobre 2020 puis à 250 euros à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

Ce loyer sera révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'I.N.S.E.E,

Une caution de 500 € sera demandée.

- AJOUTE que le local sera mis à disposition gratuitement du 19/09/2020 au 30/09/2020 le temps de l'installation du preneur.
- AUTORISE le Maire à signer le bail du local à usage professionnel annexé à la présente à intervenir avec Mr RIMBAUD et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

---

### **2020/68 : OBJET : Choix de l'architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un diagnostic sanitaire de l'église de TRIAIZE**

---

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2020/43 du 04 juin 2020 l'autorisant à consulter des architectes pour établir un diagnostic sanitaire de l'église, évaluer le projet de restauration global et établir un programme de travaux.

Il informe que suite à la consultation de quatre architectes, un seul dossier a été déposé par l'Agence d'Architecture et de Restauration du Patrimoine (A.A.R.P) Patricia JAUNET située à Aizenay (Vendée).

Après analyse de la candidature et de l'offre qui répondent à la demande de la commune, il est proposé de choisir :

- l'offre de **l'Agence d'Architecture et de Restauration du Patrimoine (A.A.R.P) Patricia JAUNET**, architecte du Patrimoine et DPLG - Aizenay (Vendée)  
Prestations : études et maîtrise d'œuvre en Architecture du Patrimoine

➤ **Mandataire du groupement** composé de 3 autres membres :

- **Cabinet E. HUET S.A.R.L. Économie de la Construction** - Angers (Maine et Loire)  
Prestations : économie de la construction
- **A.T.B.I** - La Roche sur Yon (Vendée)  
Prestations : bureau d'études fluides
- **ESCA** - La Roche sur Yon (Vendée)  
Prestations : bureau d'études Structures Bois, Béton et Maçonneries

- Pour un montant de la mission DIAGNOSTIC qui s'élève à 21 480.00 € HT soit 25 776.00 € TTC

Mr le Maire ajoute que des crédits sont disponibles au budget principal mais qu'une décision modificative est nécessaire et que la commune peut prétendre à une subvention de 65% du montant HT de la dépense de la part du Département de la Vendée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de retenir l'offre de l'Agence d'Architecture et de Restauration du Patrimoine (A.A.R.P) Patricia JAUNET, mandataire du groupement détaillé ci-dessus pour la mission de « Maîtrise d'œuvre pour un diagnostic sanitaire de l'Eglise de TRIAIZE », d'un montant de 21 480.00 € HT soit 25 776.00 € TTC ;
- autorise Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

---

**2020/69 : OBJET : demande de subvention au Département pour la réalisation d'un diagnostic sanitaire de l'église de Triaize**

---

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la réalisation du diagnostic sanitaire de l'église est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département de la Vendée dans le cadre de l'aide à la réalisation de diagnostics sanitaires sur les édifices religieux publics non protégés au titre des monuments historiques présentant un caractère patrimonial.

La commune pourrait prétendre à une subvention de 65 % du montant H.T. de la dépense.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
REL relevés sur site/pièces graphiques	6 360,00 €	Subvention	
SYNTHESE historique et architectural	1 960,00 €	Département Vendée 65%	13 962,00 €
DIAGNOSTIC architectural	2 660,00 €		
DIAGNOSTIC Structures	2 700,00 €		
DIAGNOSTIC Fluides	1 900,00 €		
PRESENTATION des travaux par phases	2 100,00 €		
ESTIMATION des travaux	2 800,00 €		
Mise en page/reprographie dossier	600,00 €	Autofinancement 35%	7 518,00 €
1 réunion de présentation	400,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>21 480,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>21 480,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- adopte le plan de financement exposé ci-dessus ;
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée dans le cadre de l'aide à la réalisation de diagnostics sanitaires sur les édifices religieux publics non protégés au titre des monuments historiques présentant un caractère patrimonial ;
- autorise le Maire à signer les documents nécessaires au dossier.

---

**2020/70 OBJET : Décision Modificative n°2/2020 – Budget communal 210**

---

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les virements de crédits suivants qui constitueront la décision modificative n°02/2020 du budget communal (210) :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	23 000,00 €	
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>23 000,00 €</b>	
D 2031-2019139000 : RENOVATION EGLISE		23 000,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>23 000,00 €</b>
D 2151-93 : travaux de voirie	5 000,00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>5 000,00 €</b>	
D 2312-2018138000 : AMENAGEMENT PARC DE LOISIRS		5 000,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>5 000,00 €</b>

### 2020/71 OBJET : Décision Modificative n°2/2020 – Budget camping 410

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les virements de crédits suivants qui constitueront la décision modificative n°02/2020 du budget camping (410) :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 2128-2020134000 : AMENAGEMENT AUTOMATI	200,00 €	
D 2188-2020133000 : MISE EN CONFORMITE PPRL		200,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>200,00 €</b>	<b>200,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>200,00 €</b>	<b>200,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>

### 2020/72 : OBJET : Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) - Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

Par délibération en date du 16 mars 2016, le Comité Syndical du Pays de Luçon a prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, dont les objectifs étaient les suivants :

- Doter le territoire d'un outil de coordination et de mise en cohérence des politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de mobilités et de préservation de l'environnement à l'échelle du pays ;
- Maîtriser l'étalement urbain et favoriser un développement équilibré du territoire respectueux de ses identités rurales, urbaines et littorales reposant sur les liens entre la plaine, le bocage, la frange littorale, les cités de caractère, le marais, etc. ;
- Soutenir la mutation des activités économiques du territoire et accroître le potentiel de compétitivité et d'innovation qu'elles peuvent développer, notamment dans les secteurs de l'artisanat et du commerce ;
- Développer l'attractivité du territoire sur la base de ses potentiels et de ses complémentarités, notamment ceux et celles issus de la valorisation de ses patrimoines naturels ou de ses patrimoines bâtis ;
- Encourager les coopérations et partenariats infra et supra ;
- Renforcer le positionnement et l'identification du Pays de Luçon au sein de son environnement départemental et régional ;
- Conforter la cohésion et construire un projet de territoire fondé sur les principes du développement durable.

Le SCOT comprend les documents suivants :

- Un rapport de présentation
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
- Un bilan de la concertation
- Des annexes

**L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Donne un avis favorable** sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale, tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire
- **Mais souhaite néanmoins la prise en compte des quatre remarques exposées ci-dessous :**

- *Espace et zone d'activité économique*
  - *Zone d'activités de proximité* : laisser la possibilité de créer de nouvelles zones d'activités de proximité, notamment pour les communes dont leurs zones sont complètes afin de répondre aux demandes des artisans locaux qui souhaitent rester sur leur commune.
- *Habitat*
  - Souhaite que le SCOT ne soit pas plus restrictif que le PPRL dans les zones U qui ne sont pas classées en rouge.
  - Considère que la densité bâtie brute fixée à 18 logements/ha pour la commune de TRIAIZE est trop importante (offre de nouveaux logements).
- *Loi Littoral*
  - Souhaite que les espaces proches du rivage soient positionnés au niveau de la digue du front de mer et non à l'intérieur des terres.

---

**2020/73 : OBJET : Convention de partenariat « service lecture itinérant » à TRIAIZE – Médiathèques Communauté de Communes Sud Vendée Littoral**

---

**Rapporteur : Aurélie DRENEAU, 2<sup>e</sup> adjointe.**

Présentation du « Service de lecture itinérant » proposé par les Médiathèques Sud Vendée Littoral : c'est une bibliothèque éphémère pour rapprocher les publics du livre en proposant des temps d'animations autour du livre (heure du conte avec Raton lecteur par exemple) ainsi qu'un temps de prêts pour les lecteurs.

Elle s'est installée dans la salle du conseil municipal de Triaize le vendredi une fois par mois, d'octobre 2019 à mars 2020. Interrompue par la pandémie de la covid-19, elle s'installera de nouveau dans notre commune pour l'année 2020-2021.

Dans un souci d'amélioration du service, il est proposé d'accueillir désormais la bibliothèque éphémère chaque mois le **mercredi après-midi**. Ce temps de présence permettrait d'accueillir également les enfants de l'ALSH de Triaize.

Suite à cette présentation, **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral concernant l'installation du « Service de lecture itinérant » à TRIAIZE.

---

**2020/74 : OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux : travaux de voirie 2020**

---

- Marché conclu avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE, titulaire en application de la délibération du conseil municipal n°2020/62 du 16 juillet 2020 relative à l'attribution du marché de travaux concernant les travaux de voirie 2020 ;
- Proposition d'un avenant n°1.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **de conclure** l'avenant n°1 ci-après détaillé avec l'entreprise dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

- *Attributaire : EIFFAGE ROUTE (85210 Sainte Hermine)*
  - Marché initial du 31/07/2020 - montant : 82 337 € HT
  - **Avenant n° 1 - montant : (+) 6 493 € HT**

*Nouveau montant du marché : 88 830 € HT (environ +7.88 %)*

*Objet de l'avenant :*

A la demande du Maître d'Ouvrage, il a été décidé d'inclure au marché :

- la réalisation d'un parking devant le futur cabinet médical au n°1 rue des jardins.

- **d'autoriser le Maire à signer** l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

---

**DEVIS VOIRIE et ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOT**

---

**VOIRIE**

Mr le Maire souhaite informer l'Assemblée du projet de créer une écluse dans la Grande rue (RD 25) suite à son aménagement et d'ajouter des pavés 3D sur les îlots du giratoire Rue Nationale (RD 746) pour ralentir la vitesse dans ces deux rues.

Un devis a été demandé à la société EIFFAGE Route qui a réalisé les travaux initiaux et qui est titulaire du marché de voirie 2020. Il s'élève à 4 402.40 € HT soit 5 282.88 € TTC (Ecluse : 1 771.40 € HT – Giratoire : 2 631.00 € HT).

Le Maire ajoute qu'il souhaite signer ce devis (dans le cadre de sa délégation - devis inférieur à 5 000 € HT) et engager ces travaux pour l'automne.

## **TERRAIN DE FOOT**

**Rapporteur : Joël PIAUD – 3<sup>e</sup> adjoint au maire délégué au sport**

Mr Joël PIAUD, adjoint au maire souhaite informer l'Assemblée du projet d'entretien du terrain de foot à réaliser cet automne (défeutrage, regarnissage, sablage, décompactage).

Un devis de 4 946.95 € HT (soit 5 936.34 € TTC) a été envoyé par la société Guy Limoges Terrains de sport (OULMES 85). Il ajoute que la dépense sera partagée entre l'association de foot USMT COTE DE LUMIERE et la commune de TRIAIZE. L'association prendra à sa charge 2 666.67 € HT (soit 3 200 € TTC) et la commune 2 280.28 € HT (soit 2 736.34 € TTC).

L'Assemblée est informée que le devis va être signé par le Maire (dans le cadre de sa délégation - devis inférieur à 5 000 € HT) et que les travaux vont commencer en septembre.

Observations éventuelles : afin que des matchs puissent se tenir sur la commune (matchs niveau régional), il est nécessaire d'entretenir le terrain. Il le faudrait chaque année. Il est vrai que la nature du sol n'est pas idéale.

## **2020/75 : OBJET : Rapport des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L2122-22 du CGCT)**

**Alinéa 4** - Dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT, le conseil municipal a délégué au Maire le droit d'exercer au nom de la commune de Triaize de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 5 000 euros HT (délibération n°2020/33 du 26 mai 2020), qui rend compte de ses décisions.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé les devis suivants :

### ***BUDGET COMMUNAL***

#### ***Investissement***

Date : 23/07/2020

• **AZ CLIMATIQUE (Nalliers 85)**

Remplacement moteur petite VMC Bar salle des associations : 802.38 € HT (962.86 € TTC)

Date : 24/07/2020

• **DAMBROM M - Menuiserie Agencement (St Michel en l'Herm 85)**

**Total : 1 727.92 € HT (2 073.51 € TTC) :**

- Ecrans hygiaphone pour l'accueil en plexiglass (protection Covid 19) : 594.19 € HT (713.03 € TTC)
- Fabrication d'une table pour compléter le mobilier dans la salle du conseil municipal pour permettre d'espacer les élus (Covid 19) : 405.69 € HT (486.83 € TTC)
- Pose d'un volet roulant électrique à la place du volet en fer à la Mairie - côté accès archives/caves et parking rue des anciens combattants : 728.04 € HT (873.65 € TTC)

Date : 19/08/2020

• **Sarl A.ROSSIGNOL (Triaize 85)**

Pose d'un WC broyeur à l'étage : 973.79 € HT (1 168.55 € TTC)

Date : 31/08/2020

• **COMAT et VALCO (Béziers 34)**

Panneaux de signalisation, plaque de rue, machine à tracer et peinture : 1 490 € HT (1 788 € TTC)

#### ***Fonctionnement***

Date : 23/07/2020

• **Sarl Le nettoyeur Vendéen (Lairoux 85)**

Nettoyage des vitres bâtiments communaux : 510.13 € HT (612 € TTC)

Date : 19/08/2020

• **Sarl A.ROSSIGNOL (Triaize 85)**

Réparation couverture zinc cantine : 336 € HT (403.20 € TTC)

Réfection étanchéité toiture à la cure : 595.85 € HT (712.62 € TTC)

### **Al. 15 – Droit de Prémption Urbain**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé le 26 janvier 2006 d'instituer le Droit de Prémption Urbain sur les zones urbaines et d'urbanisation future délimitées au PLU, et d'autre part, dans le cadre de l'article L 2122-22 alinéa 15, le conseil municipal a délégué au Maire le droit d'exercer au nom de la commune de Triaize le droit de prémption (délibération n°2020/33 du 26 mai 2020), qui rend compte de ses décisions.

Le Maire informe le Conseil Municipal que :

- le 17 juillet 2020, la commune a reçu de la part de Monsieur DRIÉ Charles-Henri et de Madame GEORGES Laury, une déclaration d'aliéner le bien sis 50 rue Nationale, cadastré section E n°1117.
- Le 20 juillet 2020, la commune a reçu de la part de Madame PONS Chantal, une déclaration d'aliéner le bien sis 6 rue de l'hippodrome, cadastré E n°818, E n°1105.
- Le 5 août 2020, la commune a reçu de la part de Monsieur BODIN Thibaud, une déclaration d'aliéner le bien sis 26 rue des moulins, cadastré section D n° 786.
- Le 20 août 2020, la commune a reçu de la part de Monsieur ROSSIGNOL Adrien, une déclaration d'aliéner le bien sis 11 rue des anciens combattants, cadastré section E n° 721.

**Le Maire indique qu'il a déclaré aux intéressés que la commune de Triaize n'utilisera pas de son droit de prémption pour les opérations décrites ci-dessus.**

---

### **Rapport des commissions communales**

---

**Ecole** : la rentrée s'est bien passée. Le protocole sanitaire est allégé ; le port du masque est obligatoire devant le portail. Un mail informatif commun avec l'école a été envoyé aux parents avant la rentrée.

En août la commission s'est réunie avec Sophie GUIGNET pour établir les menus de la cantine. Il y a toujours un menu végétarien proposé par semaine.

Concernant l'application de la loi EGALIM, des choses ont déjà été faites (par exemple des actions sur la réduction du gaspillage alimentaire). Il va falloir intégrer les produits bio, durable et labellisé dans les menus d'ici janvier 2022, réflexion en cours.

Une réunion s'est faite le 03 septembre à la demande du centre de loisirs « Les Petits Malins » (avec la présence d'Aurélien DRENEAU, Céline BARDIN, Léa DURAND, Sabine PIAUD et Vincent) pour travailler sur la mutualisation du matériel extérieur appartenant à la commune, à l'école et au centre et mettre en place une « charte de règles de vie » commune à la garderie et au centre de loisirs.

**Camping** : la période du 1<sup>er</sup> au 15/08 plutôt positive, il y a eu un maximum de 40 emplacements occupés.

Pot pour les propriétaires des mobil-homes le 14/08 : échanges intéressants.

Du fait du contexte sanitaire lié à la Covid, la possibilité de venir au camping a été réduite. Il n'a pas été voté de remise sur le coût de leur location annuelle d'emplacement, ils ont demandé « à titre de compensation » que l'ouverture du camping soit prolongée d'un mois (fermeture fin octobre au lieu de fin septembre). La demande de dérogation par rapport au PPRL va être faite auprès de la Préfecture.

Le chalet servant de point info tourisme a bien fonctionné. Point positif.

La bonne participation des membres de la commission a été soulignée. Il est ajouté que la présence des élus a été appréciée par les propriétaires des mobil-homes.

---

### **Questions diverses**

---

**Info Jardins** : depuis quelques années des terrains sont mis à dispositions des habitants, gratuitement, pour y faire du jardin.

Affiché le : 17/09/2020

Le Maire

Guy BARBOT